



Manuel Alonso Unica  
Rue de Monthoux 8  
1201 Genève  
**077/414.07.25**  
info@genevechiens.com

<http://www.genevechiens.com>

Genève, le 11 septembre 2017

**Département de la sécurité et  
de l'économie (DSE)**  
Monsieur Pierre Maudet  
Conseiller d'État  
Place de la Taconnerie 7  
Case postale 3962  
1211 Genève 3

# Copie

## **Demande de considération d'un cas « chien »**

Monsieur le Conseiller d'État Pierre Maudet,

L'association MDPCG « Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève » a été créée début 2017 à la suite d'une injustice faite par un agent public à une propriétaire de chien (épisode du pipi amendé), dans le but de défendre les droits de tous les propriétaires de chiens du canton de Genève.

Une fois n'est pas coutume, la société civile vient appuyer l'appareil étatique en matière de contrôles démocratiques ; notamment sous les latitudes des services du DES.

Nous avons été interpellés par le cas ci-dessous et émettons les faits qui nous ont été donnés par la contrevenante :

- **Invitation à payer** no [REDACTED] faite par le **Service de l'application des peines et mesures (SAPEM)** en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à l'encontre de Madame [REDACTED] Genève.
- Cette invitation à payer statuée par le SAPEM découle d'une injonction d'exécuter prononcée par le Service des contraventions à l'encontre de Madame [REDACTED]
- La somme de 600 francs concerne deux contraventions pendantes, car
  - l'une d'elle [REDACTED] a été recourue directement auprès de la **police municipale**, car elle est empreinte d'une erreur essentielle qui met dans l'illégalité la contravention elle-même, étant donné que le lieu mentionné dans la contravention n'est pas celui réel. Le chien n'était pas tenu en laisse sur un espace privé (qui nécessite une plainte du propriétaire) à savoir la zone de gazon à côté de l'Église du Sacré-Cœur, alors que la contravention mentionne la place Béla-Bartok. Aucune réponse n'a encore été reçue de la part du chef de la police municipale de la ville de Genève sur ce cas.
  - la deuxième contravention [REDACTED] donnée par la **police cantonale** concerne une impossibilité non tenue en compte par les agents. Effectivement le chien n'était pas tenu en laisse car le câble de la laisse à enrouleur avait effectivement rompu précédemment et que ceci a été constaté par les agents.
- Le SAPEM devient, de facto, un service de recouvrement et **menace d'ordonner sans préavis une arrestation par la police en vue de l'incarcération immédiate en détention ordinaire à Champ-Dollon.**

Constat 1 : Premièrement nous constatons que les multiples services de l'État, qui s'inscrivent dans ce processus, ne semblent pas prendre en considération les éléments justifiants de la contrevenante

comme ceci devrait être le cas dans tout État de droit. Bien qu'il y ait eu infraction, de peu de gravité bien évidemment, nous sommes certains que les citoyens ont le droit à être entendus avant toute sanction.

Constat 2 : Deuxièmement, et ceci nous étonne le plus, le SAPEM dévie de sa mission pour devenir de facto un service de recouvrement du Service des contraventions. En outre, ce dernier, par ses actions devient « juge et partie », ce qui ne respecte pas le « principe de la séparation des pouvoirs de l'État ». Si ce processus devait arriver à son terme, « incarcérer » un citoyen qui ne présente pas un danger, sur la base d'une infraction de pacotille, ne montre pas que le « principe de proportionnalité » a été tenu en compte au sein du DSE.

**Par ces deux constats, et particulièrement le constat numéro 2, le MDPCG vous demande de considérer le cas précité, qui est géré par vos services et en référer directement à Madame**

En espérant que notre demande sera, non seulement traitée dans de brefs délais, mais en outre qu'elle attirera votre attention sur les préoccupations de citoyens, je vous présente, Monsieur le Conseiller d'État Pierre Maudet, mes meilleures salutations.

D'avance, nous vous remercions et restons à votre disposition pour de plus amples informations.

MDPCG – Mouvement des  
Propriétaires de Chiens de Genève  
Président  
**Manuel Alonso Unica**